Pétition de soutien à ALAIN DORANGE FAUCHEUR VOLONTAIRE d'OGM

Non à la criminalisation des actions militantes

Des faucheurs volontaires d'OGM dont l'action non violente a été reconnue légitime lors du procès d'Orléans du 27 octobre 2005 ont été déclarés coupables lors des procès en appel et en cassation. Ils sont actuellement convoqués pour des prélèvements d'ADN aux fins d'inscription au fichier de la délinquance qui concerne maintenant tous les « crimes… » ou presque car, curieusement, la délinquance financière est dispensée de l'inscription à ce fichier.
Ceux qui refusent de se soumettre à ces prélèvements sont traduits devant les tribunaux correctionnels et encourent des peines de 15000€ d'amende et 6 mois de prison.

C'est le cas d'Alain DORANGE convoqué le 6 mai 2008 au tribunal Correctionnel de Limoges, place d'Aine pour refus de prélèvement d'ADN. Sur plainte de la société MONSANTO, il fait de plus l'objet de poursuites pour participation à une « association de malfaiteurs »

Les signataires de cette pétition dénoncent la tentative de criminalisation des actions militantes et syndicales qui se développent actuellement en mettant sur le même plan les crimes à caractère sexuel, les actes de terrorisme et les actions légitimes de contestation. Ils appellent à rejoindre le comité de soutien à Alain DORANGE à l'occasion de sa comparution devant le tribunal correctionnel de Limoges pour refus de prélèvement d'ADN.

Nom	Prénom	Adresse mail	Adresse	Signature

Comité de soutien (premières associations signataires): ATTAC87, Les Amis de la Terre, La Confédération Paysanne, La Loutre87, Les Verts Limousin, Le GABLIM …
LCR, UDCGT, MDH, FSL, Chlorophylle…

Pétition à retourner par courrier à :
ATTAC 87 % - 37 rue Frédéric MISTRAL 87100 LIMOGES